

Personne morale - Transformation de la forme juridique (SARL - SA - SAS...)

Documents à fournir :

- [Formulaire M2](#) à fournir en 3 exemplaires originaux
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

Pièces à fournir :

- 2 copies des statuts modifiés
- 2 procès-verbaux d'Assemblée Générale constatant la modification (un original et une copie)
- 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution
- 2 exemplaires du rapport du Commissaire à la transformation (2 originaux et 1 copie)

Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Si SARL 216,50 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- Si EURL/SASU 100,50 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Si cette opération est accompagnée d'autre(s) modification(s) (ex : objet social...), merci de ne pas oublier les pièces correspondantes [cf : liste(s) correspondantes(s)].